

Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 4 (1919)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Poststrasse 14, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Impimerie A. Bovard - Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Propos d'actualité.

A l'occasion de la reddition de leurs comptes annuels, un certain nombre de comités ont pris la bonne habitude de rédiger, à l'adresse des membres de leurs associations, des rapports parfois fort intéressants où les questions actuelles sont traitées avec une réelle élévation de vues.

Nous serions heureux de voir cette pratique se généraliser. À notre sens une mutualité de crédit se doit à elle-même non seulement de travailler au bien-être matériel de ses membres, mais encore de contribuer pour sa part à l'éducation morale et intellectuelle des citoyens qui ont adhéré à ses principes. Pour restaurer les murs chancelants de l'édifice social, il n'est pas de trop du concours de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies.

Ces réflexions nous ont été inspirées par la lecture du rapport du Comité de Direction de la Caisse de Corsier-Corseaux; nous pensons intéresser nos abonnés en transcrivant ici les passages essentiels de ce travail:

« Nous ne nous trompons pas en constatant que l'agriculture est dans une période soutenue d'années d'abondance; mais des observations et des expériences qui n'ont rien perdu de leur valeur bien qu'elles datent de 4000 ans déjà, et peut-être plus, nous rappellent que ces années heureuses sont toujours suivies d'autres qui ne leur ressemblent guère. Vous êtes tous sans doute des administrateurs trop avisés pour qu'il soit nécessaire

de souligner la conclusion pratique de ce que nous venons de rappeler.

D'autre part, bien des points noirs, ne serait-il pas plus exact de dire de gros nuages, restent à l'horizon. La guerre, il est vrai, est terminée et nous croyons impossible une reprise des hostilités mais de là à une vraie paix, à une entente complète et à un travail fécond entre peuples, quel chemin reste à parcourir!

Le danger que pressentaient les citoyens avisés n'était que trop réel. Il s'est manifesté avec la violence et les moyens que vous savez, au lendemain de l'armistice, alors que l'on croyait pouvoir enfin se réjouir de ce que les atrocités de la guerre allaient cesser et que la victoire était définitivement acquise aux peuples qui luttaient depuis si longtemps pour défendre leur sol et leur liberté.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que plus d'un milliers des soldats qui virilement avaient répondu à l'appel de leurs chefs pour la défense de l'ordre et de la légalité, atteints par la terrible grippe, ont payé de leur vie leur obéissance au devoir. Il ne nous appartient pas de rechercher les responsabilités. Nous croyons cependant que si les fauteurs de désordres et les pêcheurs en eau trouble trouvent dans la population citadine et au sein de la classe ouvrière tant de gens pour les suivre, c'est qu'il existe dans ces milieux-là, un grand mécontentement provoqué et justifié, en partie du moins, par le renchérissement excessif des denrées nécessaires à la vie. Depuis le com-

mencement de la guerre, l'argent a perdu plus de la moitié de sa puissance d'achat, aussi comprend-on combien il est difficile d'entretenir un ménage pour qui est dans la nécessité de tout acheter. Dussions réaliser de moins beaux bénéfices de la vente de nos produits, nous estimons qu'il est de notre devoir de faire tout ce qui dépend de nous pour ramener ces denrées à des prix abordables. Chacun s'en trouvera mieux et les griefs que l'on avance contre les agriculteurs auront perdu leur valeur.

D'autre part, nous devons rester bien unis pour faire front contre ceux qui, avec leurs théories soit-disant humanitaires, veulent porter atteinte à nos droits sacrés de citoyens. Nous saurons quand même marcher avec notre temps et apporter notre concours à toutes les réformes que nous reconnaîtrons utiles et bonnes, ainsi qu'au vrai progrès dans tous les domaines.

Les considérations économiques et financières que nous venons de vous présenter nous paraissent justifiées dans les temps si sérieux que nous vivons. De la façon dont nous saurons envisager, pour notre part, les questions actuelles dépend pour une bonne part le développement de notre modeste institution de crédit mutuel.

Savoir se taire.

J'ai rêvé parfois d'écrire, à l'usage de nos Comités, une petite feuille volante, du genre de celles que les innombrables ligues pour la lutte contre ceci ou la défense de cela, répandent dans le public pour la vulgarisation de leurs idées, et où seraient énoncés, en termes aussi concis et aussi précis que possible les devoirs d'un bon administrateur.

A l'entête j'inscrirais en caractères aussi grands que l'espace me le permettrait, une recommandation au silence et à la discréetion. A eux seuls, ces mots résument toutes les qualités requises d'un caissier sérieux et pour qui les comprendrait bien toute autre admonestation deviendrait superflu.

S'il plaît à tel sociétaire de raconter ce qui se passe chez lui et de mettre le tiers et le quart au courant de ses affaires, que t'importe. Ton devoir à toi est de demeurer bouche parfaitement close. Que les indiscrets de tout acabit comprennent bien vite qu'il est superflu de chercher à t'interroger.

Cette règle de conduite tu la suis invariablement et à l'égard de tous. Pas de ces confidences à l'oreille d'un intime qui te jurera ses grands dieux qu'il sera muet comme carpe. L'exception

que tu fais en sa faveur, ignores-tu donc qu'il peut la faire lui aussi à l'égard d'un autre et qu'il n'y a pas de raison à ce que la chaîne s'arrête là. Le meilleur moyen de garder un secret, c'est de n'en parler à personne ! M. de la Palice n'aurait pas mieux dit, mais pour être banale ma devise n'en est pas moins utile à méditer, précieuse à conserver.

J'entendais un jour un membre du Comité se plaindre du mutisme de son caissier : « Il ne nous dit rien de ce qui se passe à la Caisse ». Que ne se félicitait-il pas plutôt d'avoir à cette place quelqu'un qui savait, pour l'avoir appris un jour à ses dépens, le prix du silence.

Si le monsieur qui pensait s'excuser ainsi de certaines négligences dans l'exercice de ses fonctions avait daigné m'écouter et que j'eusse eu le loisir de m'arrêter avec lui, voici le petit sermon laïque que je lui aurais tenu :

« Votre caissier ne vous raconte rien ; rendez-lui grâce de sa discréetion ; appréciez-là à son juste prix. Ce ne sera jamais trop cher. Ce que vous avez le droit de savoir, vous les trouverez dans les Livres. Pourquoi donc n'allez-vous pas plus souvent voir ce qui s'y passe ?

» Vous aimerez être au clair sur la situation de tel de vos sociétaires à l'égard de la Caisse. Fait-il régulièrement ses amortissements, ou bien est-il en retard pour solder ses intérêts ?

» Il est de votre devoir, je ne parle plus ici de droit, de vous enquérir de ces choses. N'est-ce pas vous qui avez consenti telle opération qui vous cause maintenant quelque souci ? vous qui en avez fixé les conditions d'amortissement, d'échéance ou même de taux. Vos décisions, communiquées verbalement ou par écrit, à votre caissier ont d'abord été protocolées par les soins du secrétaire de votre comité dans le cahier des procès-verbaux. Vous les retrouverez à l'entête des folios du Grand-Livre, aux chapitres qui vous intéressent. Un simple coup d'œil vous fera connaître tout ce que vous désirez savoir.

» Si la page demeure blanche d'un compte-courant débiteur, vous savez, sans qu'il soit besoin de longues explications, que le dit compte risque fort, par la capitalisation des intérêts, de dépasser les limites que votre prudence lui a assignées. A la date fixée pour l'amortissement d'une cédule, rien n'est inscrit. Vous n'avez pas besoin qu'on vous en dise plus, n'est-ce pas ?

» Mais vous préférez que votre caissier vous signale lui-même ces détails ; vous vous déclarez

incapable de rien comprendre aux Livres de la Caisse. Admirable modestie qui ressemble singulièrement à ces autres vertus qui s'appellent paresse, insouciance, oubli de ses devoirs et de ses responsabilités.

» Pour moi, ainsi poursuivrais-je mon discours, l'expérience m'a appris à me méfier des caissiers bavards. Lorsque tel d'entre eux a besoin de se répandre en interminables explications sur la façon dont il a procédé dans tel ou tel cas, j'en deviens tout de suite soupçonneux. Rien de plus simple qu'une comptabilité bien tenue ; il y a tout profit pour le caissier lui-même qui y travaille avec infinité plus de facilité et de plaisir, et pour les comités qui ne tardent pas à s'y retrouver. L'idéal serait que les caissiers n'assistent jamais aux séances de comités ou tout au moins qu'ils n'y jouent que le rôle le plus effacé. Leurs livres parlent pour eux.

» Vous demandez l'impossible, m'objectera-t-on ! Il est des occasions où, bon gré mal gré, il faut faire face à cet « impossible », où le plus bavard se tait. Il faut avoir passé des journées entières à se casser la tête sur une comptabilité mal tenue qu'il faut débrouiller pour savoir combien il aurait été avantageux pour telle Caisse d'avoir un caissier moins prodigue de ses discours ».

Je me résume et je conclus :

Caissier, mon ami, tu es un homme d'expérience, de bon conseil ; tes avis sont écoutés et ton jugement plein de sens. Ces talents, tu les as mis au service de la communauté en acceptant une place modeste, bien mal rétribuée, mais où tu te sens vraiment utile. Je viens maintenant te demander un nouveau sacrifice : apprends-toi à te taire.

Semaines sans viande.

Sous ce titre, l'Office fédéral de l'alimentation nous adresse un nouveau communiqué que nous résumons ci-après et que nous recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs :

« L'appel de janvier n'a malheureusement pas eu le résultat espéré. Beaucoup de consommateurs, dans tous les milieux, ne se rendent pas encore compte combien l'ascension rapide des prix prouve la rareté de la viande sur le marché.

Mais l'introduction de jours sans viande devenue absolument nécessaire ne sera encore maintenant qu'un paillatif insuffisant, si le bon sens et la discipline volontaire de chacun ne concourent

pas aussi pour réduire effectivement et considérablement la consommation de la viande.

» Maintenant qu'on a à disposition de plus grandes quantités de pain, de farine, de maïs, de riz, de pommes de terre, de fruits séchés et aussi de graisses et de légumineuses, c'est non seulement une possibilité, mais un devoir pour les personnes relativement aisées, de renoncer, dans l'intérêt de la communauté, à l'habitude de consommer beaucoup de viande.

» Si des milliers de travailleurs manuels ne mangent de la viande qu'une ou deux fois par semaine, les personnes fortunées n'ont pas le droit égoïste de consommer de la viande quotidiennement, et même deux fois par jour, et de faire ainsi monter les prix sans égard pour leurs concitoyens moins favorisés. C'est dans ce sens que l'Office fédéral de l'alimentation fait encore appel au sentiment du devoir de chacun.

» Pour tous il s'agit de montrer que la solidarité suisse n'est pas un vain mot ; que les personnes aisées pensent à celles qui ne le sont pas, et que notre devise est « un pour tous » et non tout pour quelques-uns.

» Berne, le 12 mars 1919.

» de GOUMOENS ».

De la fondation de nouvelles Caisse.

(Suite et fin).

Le jour peut revenir, peut-être plus tôt qu'on ne le pense, où le paysan se verra contraint non seulement de retirer ses réserves, mais encore de faire appel au crédit. Se souviendra-t-on alors de lui, et pourra-t-il, en souvenir des services qu'il a rendus autrefois, obtenir des prêts à des conditions spéciales ? Nullement. On lui prouvera bien vite que la grande banque n'est pas là pour lui être agréable, mais pour faire des bénéfices aux dépens de ses clients ; que pour autant qu'il lui est possible de déposer de solides garanties ou de proposer des cautionnements acceptables, on est prêt à lui avancer des capitaux qui lui coûteront de 2 à 3 % plus cher que le taux qui lui a été bonifié alors qu'il était créancier. Bien des gens ont déjà fait cette expérience ; d'autres sont tout prêts à la faire. Enfin il en est, que nous pourrions comparer aux vierges sages de la parabole connue, qui ont assuré de l'huile à leur lampe en créant à temps voulu leurs propres Caisses. Celles-ci acceptent leurs dépôts de fonds, les leur

remboursent promptement en cas de besoin et leur accordent des avances de capitaux lorsqu'ils sont dans le cas de recourir au crédit.

Les dénonciations de prêts hypothécaires et l'élevation extraordinaire des conditions d'intérêt auxquelles nous avons assisté en ces derniers temps ont, en bien des lieux, suscité un mécontentement naturel. L'interpellation suivante présentée au Grand Conseil du canton de St-Gall, dans sa session extraordinaire du printemps est l'illustration de cette mauvaise humeur :

« Que pense faire le Conseil d'Etat pour s'opposer aux aggravations de taux prévues de la part de la Banque cantonale et des autres banques privées et pour donner aux débiteurs hypothécaires l'assurance que les taux maxima ne seront pas dépassés ? »

Une motion est en outre déposée invitant le Conseil d'Etat à étudier les moyens par lesquels la Banque cantonale de ce canton pourrait être appelée à se mettre au service du mouvement coopératif en matière de crédit, dont l'importance s'affirme de plus en plus.

Des Caisses de crédit mutuel du type Raiffeisen existeraient-elles partout dans nos campagnes, offrant aux citoyens qu'elles ont l'ambition de servir les avantages qui leur sont propres, ces questions n'auraient pas été soulevées, le problème se résoudrait de lui-même. Il est triste de devoir avouer que nous n'en sommes pas encore là, en Suisse, mais qu'en tout ce qui touche le mouvement coopératif en matière de crédit, l'étranger nous a de beaucoup dépassé.

Le peuple suisse ne doit pas consentir plus longtemps à cette infériorité. Au contraire des gouvernements monarchiques ou républicains des peuples qui nous avoisinent, les pouvoirs publics de notre pays, à peu d'exceptions près, n'ont prêté que peu ou pas du tout d'attention à la question du crédit mutuel. L'initiative est partie de milieux que volontiers en haut lieu on tient un peu d'estime. Grâce aux efforts d'hommes modestes sortis des rangs des classes moyennes, agricoles et industrielles, nous pouvons constater l'existence à ce jour de 225 Caisses de crédit groupées autour du drapeau de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Est-il téméraire d'espérer que d'ici à dix ou vingt ans le nombre de ces associations aura doublé. Les progrès seraient plus rapides si l'in-

itiative privée était intelligamment soutenue et stimulée par les gouvernements. Cet appui de l'Etat peut revêtir des formes très diverses : avances de fonds à des conditions d'intérêts très modestes à la Caisse centrale de l'Union suisse qui en fera profiter les Caisses qui ne trouvent pas dans le milieu où elles travaillent, les capitaux dont elles ont besoin pour satisfaire aux demandes légitimes de crédit de leurs associés, subventions aux Caisses nouvellement fondées, afin d'alléger les frais aujourd'hui trop considérables de premier établissement, honoraires payés à des conférenciers compétents, tout autant de points dignes d'un examen sérieux.

Les circonstances présentes fournissent à la petite et à la moyenne agriculture une occasion exceptionnelle de prendre en mains leurs intérêts financiers et d'y pourvoir elles-mêmes. Les grands propriétaires terriens, les industriels à gros roulement de fonds sont les clients naturels des grandes banques ; nous ne cherchons nullement à leur faire concurrence sur ce terrain-là. Qu'à leur tour elles veuillent bien comprendre le rôle qui est assigné à nos Caisses et qu'elles ne les empêchent pas de le remplir.

Prix du sol.

Il semble qu'un vent de folie souffle depuis quelque temps dans les milieux paysans, à voir les prix fantastiques auxquels se font certaines ventes de terrain. Qu'on profite de l'argent liquide pour s'affranchir de servitudes désagréables ; qu'on arrondisse telle parcelle en misant très cher le morceau de terre voisin, parce qu'on peut payer comptant. — Rien de plus naturel.

Mais qu'on ne compromette pas une situation favorable, dont il faut savoir tirer parti le plus avantageusement possible, par des manœuvres spéculatives où le plus habile peut se trouver pincé.

En avril 1918, le « Paysan Suisse » jetait déjà un cri d'alarme, plus actuel aujourd'hui encore qu'il ne l'était à ce moment.

Nos Caisses seront bien avisées en se refusant à accorder des crédits, lorsque manifestement les prix payés dépassent les moyens propres de l'acheteur.